

Propositiōe bay veysser myn hēro de. Cest d'ictoy  
G'vūisnoir gh'raen de, stater, stants bay veysser  
G'mroy der stad bay Derdarmond et sy myn hēro de  
G'mme bay vramyng metz q' v' d'oes bay metz  
syde roumūatis bande gnals middele, sub andro  
g'actey.

Propositiōe faicte par monsr le Prince d'Orange et A' d'oes  
de moesthous Consellier d'estat de la part de monsrignour l'arce  
duq Matthias d'ormanoir et capitay general et de moesthous  
les estats generaux de payd bay A' moesthous en payd et rous  
de flandrs A' Taromond le xij<sup>e</sup> de juillet 1572.

M' d'oes vous vous voyz feire memoratifz et representat  
les p'uz les causes h'estuies et a' d'oes q'z vous ont amens  
a prendre les armes sy auay pour la fuition et deffaire de v'z  
vies / libertes / f'mmes / enfans / et possessions et d'oes de font re  
g'no auez plus ay re monde /

A quoy a' d'oes et f'z t'mitez par quelques soldains boullants passio  
particulier procedant de quelques romortise ou affectio d'ingele  
a' d'oes d'ing moir aduis et conseil r'oupassé a la cogite de r'oussou  
et d'outrage et de l'ust'ruit naturel d'ingraus et v'ent de font  
hommes generaux et amateurs de la vertu

Et re a' d'oes q'z rommū et general r'oussentement de fontes est  
promis de p'ardaga sans ay excepter d'ing seulle q'z ait  
a' soit et dispositio libre /

Lesquelles fontes d'ing a' d'oes ont fait d'ing r'oussentoy et

affection indissoluble promettant et jurant l'un à l'autre de ne  
 se abandonner ny resté d'entreprise amé y employer temps et d'ay  
 l'un que a re que l'un leur ont fait la grace de redoubler leur  
 points et affliges patrie de la trophique tyrannie de stragat  
 et notamment de Hyamguoz et Paloué qui depuis queq temps  
 ont par tous moyens possibles fait de la assubietor aucty  
 fons es habitans et manans d'icelle au touz insupportables de  
 famitide pour es vendre tous leurs esleues et assourr leurs  
 espinesz romoitises et ruaultes, anaire et liberte du sang  
 et de biens et de esonneur de sez femmes et filles //

Or est ce que ayant fait ce dessein et entreprise / l'on auec s'oy veu  
 et consideré quelle ne se pouoit aucty honneur mener a chief et ont  
 fait desira sans grand fraiz et que l'on faloit regarder sus partie de  
 veu biens et facultez pour sauuer tout la reste voire pour sauuer  
 aucty mesmes aucty veu femmes et enfans / chose que l'on doit  
 estre beaucoup plus chere que tout or argent du monde //

Ce faison que selon v'rd prudence et distiction v'rd aucty s'oy remar  
 que que les fraiz et mises que feroz en reste guerre ne pouoit  
 estre acompaignez ny estimer semblables aucty autres impositions que  
 parcy devant l'on et aucty fraiz ont fait et gueses du temps  
 parcy //

Car l'elles ont este proredz du deuoir de leur fideite amez  
 leur princes pour honneur et grandeur desquels l'z ont fait  
 distincte despendre leur sang et employer leur facultez et pou  
 uoir voire de souffrir que leurs maisons et possessions fust  
 esullez et sarragez leurs terres pilléz et abandonnez a la maine  
 de l'onny mesmes que leurs villes fustent assignez et tues //



Et queques fois admettez en vendez / esperant aussi de rapporter  
leurs graces toutes benivoles et amours / quy leur serviront de  
guerdon et recompense de leur foy et de soulagement de  
leurs maux et peines //

Vois maintenant apres avoir veu que en l'un de cestz temps  
que attendez narez ce en que diffance et pour les playes de vos  
peines vous estes vray d'attendre que l'on se desolera et aynd de  
vostre pour patrie et d'uy l'un de miserables servitudes souz la  
condition la plus superbe quy soit au monde //

C'est a reste heures qu'il faut prendre les armes pour vous mesmes pour  
vos humbles et d'infans affir de les garantir de ladite servitude  
et vuyne //

Que pourtant ne fait luy souste entièrement a vous et a vos  
salut et conservation de vostre honneur et liberte / que ne n'est  
pas pour rousquet faire s'avez et prononcez en pour satisfaire au  
desir de queques princes ou Roy de sorte que si par faulte de  
negligence vous y perdez / la plus part a vous et serez totalement  
ruinez comme au contraire si vaincquez ce fuyt de vos  
vertus sera vostre propre salut vuy et prospere //

Quant doncques amplement en voz facultez ou corps ou travail en  
reste que l'on ne fault pas que ce fuyt que cela soit en  
dehors de monseigneur la regence ou de qu'on se de vuyne  
d'orange ou de queques autres princes quy servent au profit de  
vos despences se faire grand //

Mais que ces points vous mesmes ay plus ay moins que l'on se fait //

deus necessarii pour tous sus d'ice et de ses familles / ou que poissent  
 tous pour la delivrance de ses propres corps et vies //

Le que tous et fiduciers ausy particulièrement pour ce que bon at  
 tout pardevant qui l'ay en quelque vint juy de malice delibere  
 ont suggere au peuples que les imposition et charge qu'on leur met  
 sur sont pour les avoir de uny et de que pour mener une guerre  
 pour necessaire / on ne fasse que despuiser leurs subs / lances / lesquelles  
 propo / vres qu'ilz soient assez convaincu de faulxete et malice /  
 par levidence de tout ce que se puet devant les yeulx de chascun

On ne laissent l'z pas pourtant de les raser et de leur anner  
 grand' apparence / que les fat de vint pour et affayes  
 ne acquit partie par l'avarice d'aultruy juy et fument  
 plus que que peu d'argent que leur propre vie / honneur / liberte /  
 et salut partie par la simplicité et l'adventure de aultres  
 lesquels ne regardent point a les fat pnt et ayant vint de  
 subly les ruses qui les ont mis a entreprendre resté sur le  
 et sancte guerre faitent seulement les yeulx sur l'aurayme  
 tout l'ame et sance de contribution et charge que bon souloit  
 metre sur les pays sont ausy comme s'ilz donnoient a quelque  
 prince pour maintenir ou avoir les sa grandeur et amplifier  
 esleides de ses domaines plus tost que a eux mesmes / pour  
 conserver leurs propres testes ensemble leurs familles et enfans  
 et tout ce que ont cher au monde //

Par la dont jusques a pnt et pnt de sus jusques de vint qui nous  
 ont amoloppé de grands desordres auxquels sil n'y est pourveu  
 il est impossibles que nous ne tombent en quelque grande ruine

Car par ce moyen de l'adventure que nous faisons vint d'ice



En son particulier a tâche de se desputer de la charge commune tant qu'il  
ait autrement par, et tant que ce qui est fait au public eant  
soit a soy mesme mais aussi de prouuer ne soit partialiser les vngs  
contre les autres pour vngs chacuns se desputer le plus que  
l'auoir se prouoit de charge et imposition qui se faisoient pour  
tout le corps en general //

Sans considerer que comme en vng corps humain quant queques  
membres particuliers defraudent le total de la commune neant  
pour retenir tant plus pour eux mesmes il adient necessiter  
que ensemble auant la consommation du corps. Et se vngent aussi  
en leur particulier du tout et troubles //

Tout ainsi en vng corps de Royaulme payé ou republicque quant  
villes ou provinces particuliers pensent sauuantage en soy mesmes  
ou auant a elle ne que deuoit estre reparty partout le corps  
de la generalite / tant se font que les auantissent que mesmes  
elles causent et la ruine generalis de tout le pays / et la leur  
propre en particulier //

Voilà pourquoy son Altesse et Messieurs Les Etats Generaux nous  
ont enuoyez pour vous remonstrer que rest maintenant le soucy  
qui vous fault s'uertuer si vous fois veulle toyre du soucy de l'auant  
de labours, de peures, et trauaux / qu'auant aupeoyez a restes  
et veoir que fois voz femme / enfans / et vestes propres parties  
hors de ne miserables toyz des et traugres qui sont auantissent

Qu'il vous souuient de la necessite inuinitable. que vous a pouste  
a prouuer les armes en main / pour euer et de prouuer entre et  
totalis ruine //

Et que si alors il y eult raison et necessite a l'auant prouuer que

est apud Infirmitatibus plus grande a la continuation /

tant plus que lemmoy & maintenant Infirmitatibus plus  
forte & de grande / outre tout / et que plus il est apparence d'ingus  
pauvre & vultus / en ad que sont vultus auerq sine forme resolution  
et magnanimitas herouquis d'employer / la ou au contraire / tout  
maintenant a attendre / mille grace ou misere de deus  
tant si seules / si ou par auarice / ou par negligence / ou par  
surmbrs / d'oubz leur long / avec vigne extreme desolation et  
misere ruyne //

Ce n'est pas doncques temps de marchander rien comme sil est  
question de faire quelque contract de marchand / il faut que luy  
trasting se emploie alaigrement et couragement / et que  
a l'ennuy d'ing vultus appoit les moyens que luy ait / pour estandre  
re sei guy subtrasse nous mayson / et servir nos tres pors et  
afflige patris que est menacé d'ingus si grande et horrible  
calamite //

tant mesmeant aro que si l'argent vient a faillir aux portis  
et aux gent de guerre / qu'ilz coureront et risteront les pays // que  
de fait sera mis en vigne ruyne et desolation / misere / or et de  
que lemmoy ne sicut au sut de ses affaires //

Que pour res raisons et pluisieurs autres que l'on pourroit alleguer  
vultus continuation d'outrage les birtz moyens / pour luy  
au affm que luy puisse proceder par la plus grande egalite que  
faire se pourra / et que luy ait moyen de payer la soldatmarie  
re que autrement faire ne se pourroit //

Et que sur res raisons vultus aduancer la somme que vultus



desbitez moyens generaux pour l'espace d'un mois afin que a  
faulte de prompt duiers bon ne tombe en danger et aux l'indis  
mies qui autrement sont souls appareus //

Et pareillement que regardz a quoy il a tenu que bon a autre  
destinoy la l'oude arredez sur les ports de draps de soye et  
maisons signant les l'armes et l'oude l'indis par son des et  
mesmes l'indis les l'armes generaux et que a p'nt un y d'uns ce  
mode commensables le mettent promptement en destination sans  
autres commensables ou dissimulation a quoy son des et mesmes  
Et les l'armes ont surcharge de tenir la main de tout mes  
pouvoir et autres souffissamment pour faire l'indis et  
sans delay les l'armes de l'indis et autres l'indis et assistans de  
l'indis et l'indis les faire destiter l'indis //

Et quant aux deux patars arredez sur la l'indis de l'indis pour  
les l'indis de l'indis mesmes en l'indis que l'indis et  
fait en l'indis de la l'indis laquelle doit l'indis et  
pouvoir des l'indis l'indis si l'indis l'indis l'indis  
l'indis et que l'indis et l'indis l'indis l'indis  
autres l'indis si l'indis de l'indis l'indis l'indis  
particuliers //

Et pourtant si vous plust pour l'indis en particulier l'indis  
l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis  
a l'indis l'indis ou autrement l'indis l'indis l'indis  
l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis

En autre part comme l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis  
l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis  
l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis  
l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis l'indis

adviser et qualifier afin de faire exécuter les provisions et signant les  
 articles faitz afin qu'il n'y ait faulte de résolvant en ladite  
 résolution / ensuyvant en ce exemple prisenant spils par les  
 Estatz généraulz du pays sans lors que l'on auroit arde de l'ap  
 poverment /

Nully adviser de trouver moyen pour lever sur le royaume des quatre  
 membres de Flandres telle prompte somme que sera trouvée requise  
 nulle /

Et outre sommes charger de remémorer avecq vous les listes de  
 tout de guerre fait de pied que de cheval tant estrangiers que  
 reulz du pays avecq les fraictz de port et payement fait de pied  
 que de particulier et les fraictz et despens que fault fait pour les  
 hommes que l'artillerie ammunition viures que pour les ha  
 bitans les affaires de l'ordr aussy que on la veut a baille par  
 portuatioy

Et pareillement les negociations que l'on ait tenu et fait tant  
 avecq Monsieur le Duc de Calousoy / et la resolution que l'on en a prinse  
 avecq les royaumes et motifs qui ont servit mesmes les Estatz gé  
 néraulz a entrer a ladite negociation comme aussy avecq les d'Amiral  
 de France de la qualz l'un est de la qualz de la Loyne d'Angleterre

Item requérant que moyez aultres Estatz généraulz le pied et  
 l'ordr que l'on a et aussy jusques au sein et l'ordr fait de  
 moyez généraulz que aultres afin que par commun advis on  
 puisse entreprendre pour donner tout ayde et remède en  
 tout que l'on soit homme d'estre de besoin /

Et que quant a quant d'impoyz particulier Estatz des d'Amiral par  
 vous donner et a donner et spécialement les Estatz des d'Amiral



que de semaines de semaine montent respectivement les uns  
arridez / fait les sujs romms les autres //

Les uns seules auctoritez et deputes de tel nombre que honneur  
romme soit veulz qui y sont presentement et autres adlonch  
que pourz servir pour assister les Etats Generaux a ponoir s'as-  
siser / adviser / communiquer / traicter et conclure sur les lictens  
qui se presentent couramment sans ponoir s'assembler / s'  
remover sans grand prejudice de la cause commune //

Et notamment s'entend qui se sont presentement auq les  
Ambassadeurs font de l'Empereur que de la Roynie d'Angleterre  
Et du Duc de Galleson / auq les restrictions et modifications  
ponoir et auctorisation que honneur romme //